

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	30

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 Avril 2024**

Nombre de membres  
En exercice : 22  
Présents : 14  
Votants : 21

Le 6 Avril deux mille vingt quatre à 9 h 30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances :  
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, TRABELSI Daniel, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny, MASSAU Fatima, BOULE Annie.

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame ALEXANDRE Valérie  
Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon  
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel  
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louissette  
M. LEKUNGA Joseph qui a donné pouvoir à Madame MASSAU Fatima  
M. MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi  
M. BOSCHARD Frédéric qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

**ABSENTS EXCUSES**

Madame ZITO Josette

**Secrétaire de séance :** Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique

**Date de convocation :** 21 Mars 2024

**Date d'affichage :** 21 Mars 2024

**OBJET : CESSION IMMOBILIERE / Immeubles 9 Rue de BILLY et 16 rue du savert**

Monsieur le Maire, expose aux membres présents que la ville est propriétaire de deux ensembles immobiliers sis 9 rue de Billy n° Cadastral 223 Section AH et 16 rue du Savert n° Cadastral 136 Section AI étant affectés à des logements.

Aujourd'hui ces immeubles s'avèrent non fonctionnels énergétiquement pour répondre aux bien être des locataires.

La commune ne souhaite pas garder ces biens dans son patrimoine.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 (Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune)
- **VU** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 ( Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement).
- **VU** le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L3221-1 relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités Territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

**Considérant que les biens immobiliers sis à Le Plessis Belleville, 9 rue de Billy et 16 rue du Savert sont propriété de la ville de Le Plessis Belleville,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver leur déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander l'avis des Domaines pour l'estimation des biens,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente les biens immobiliers

Fait et délibéré le 6 Avril 2024, à Le Plessis Belleville  
Le Maire, Dominique SMAGUINE

